

publiait un rapport qui exhortait notamment la collectivité internationale à persuader Israël de se conformer à la 4<sup>e</sup> Convention de Genève dans les territoires occupés. Au sein du monde arabe, l'Égypte et la Jordanie se sont gardées de prendre des sanctions politiques et économiques contre Israël. Les tactiques violentes de contre-offensives utilisées par l'armée israélienne ont donné lieu à de nombreux débats dans ce pays. Au début de 1988, le secrétaire d'État américain, George Shultz, a entamé une mission de négociation en Syrie, en Jordanie et en Israël pour présenter un projet visant une solution politique au problème de l'autonomie palestinienne dans les territoires occupés. Au mois d'avril, le président de l'OLP, M. Arafat, et le président syrien, M. Assad, se rencontraient à Damas pour discuter entre autre des troubles dans les territoires occupés. Tous deux rejettent le plan de paix Shultz.

### La position actuelle du Canada

Le Canada a toujours insisté sur l'importance d'un règlement négocié du conflit irako-iranien et a appuyé la résolution 598 du Conseil de sécurité adoptée le 20 juillet 1987. Au cours des dernières années, le Canada a condamné les attaques contre les villes, l'emploi d'armes chimiques et les mauvais traitements réservés aux prisonniers de guerre. Lors d'une allocution qu'il prononçait à la 42<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations-Unies, le 22 septembre 1987, M. Joe Clark a fait une brève allusion à la guerre entre l'Iran et l'Irak. Il a entre autre mentionné : " (...) la résolution 598 du Conseil de sécurité témoigne d'une volonté politique unanime au sein du Conseil, ce que nous saluons. La patience et le persévérance dont le Secrétaire général a fait preuve dans ses efforts de médiation méritent nos éloges. Sa mission n'a pas été aussi fructueuse que nous l'aurions souhaité (...). Le Canada est disposé à appuyer sans réserve la mise en oeuvre de la deuxième partie axiomatique de la résolution 598, à savoir l'imposition de sanctions."<sup>1</sup>

Après que les États-Unis eurent attaqué deux plates-formes de forage iraniennes dans le golfe Persique en avril 1988, un communiqué du ministère

<sup>1</sup> MAE, Discours, 87/49, New York, 22 septembre 1987.